

INGES, CADRES, TECHS : POURQUOI SE SYNDIQUER

avril 2026



Trop souvent encore, la CGT est considérée comme un syndicat d'ouvriers. Pourtant la CGT est organisée spécifiquement depuis 1963 dans les catégories Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise (ICTAM).

L'organisation spécifique des ICTAM a pour objectifs de :

- Rassembler les ICTAM pour faire avancer les revendications qui naissent de leur situation particulière ;
- Les unir aux autres salariés pour faire avancer les revendications collectives, dans l'intérêt de tous et de l'entreprise.

C'est ce qui différencie la CGT des organisations syndicales catégorielles qui se concentrent sur une seule population et ses besoins, au risque de créer des oppositions entre les différentes composantes du salariat.

L'Union Fédérale des Ingés Cadres Techs (UFICT) REVENDIQUE

- L'échelle mobile des salaires – ajustement automatique sur l'inflation pour préserver votre pouvoir d'achat.
- Le droit effectif à la déconnexion – respect du temps de repos et de la vie privée.
- L'égalité professionnelle – mesures concrètes contre toutes les discriminations salariales et promotionnelles.
- L'encadrement de l'IA au travail – aucun déploiement sans consultation des salarié-es ni protection de vos droits.
- La retraite à taux plein – abrogation de la réforme de 2023, nouvelles ressources pour des pensions dignes.

SE SYNDIQUER A LA CGT PERMET :

- De connaître et défendre ses droits
- D'être acteur et décideur
- D'influer sur les décisions qui vous concernent
- De se mobiliser collectivement
- De s'ouvrir sur le monde du travail

VOUS VOUS SENTEZ CONCERNES PAR :

- La dégradation de vos conditions de travail et de santé
- Une charge de travail qui explose, des salaires qui stagnent
- La finalité et le sens de votre travail
- Les discriminations – salariales, promotionnelles, raciales
- L'impact de l'IA sur vos métiers
- La retraite et la protection sociale
- Les orientations stratégiques et la RSE de votre entreprise
- La Nouvelle Convention Collective Nationale



*L'UFICT Métallurgie CGT,
plus que jamais engagée, visible et déterminée.*

☎ 01.55.82.85.94

✉ ufict@ftm-cgt.fr

📍 263 Rue de Paris - 93514 Montreuil CEDEX

INGES, CADRES, TECHS : POURQUOI SE SYNDIQUER

avril 2026



INGES CADRES : IMPLICATION MAXIMALE, RECONNAISSANCE MINIMALE

Travailler plus pour gagner moins : la réalité des ingés, cadres

Les ingés, cadres subissent une intensification du travail, une absence de reconnaissance salariale et une dégradation de leurs conditions de travail.

Salaire et temps de travail:

- 65 % placent le salaire comme priorité – soit +12 points depuis 2018.
- 51 % estiment que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur charge de travail (+4 pts depuis 2023).
- 63 % travaillent plus de 40h/semaine – dont 28 % au-delà de 45h.
- 77 % ont déjà travaillé pendant leurs jours de repos ; 1 sur 2 le fait fréquemment.

Insécurité croissante :

- 31 % redoutent une réorganisation de leur entreprise ; 17 % craignent un licenciement.
- 39 % estiment que l'assurance chômage ne les protège pas suffisamment.

IA : des droits à protéger :

- 42 % utilisent déjà l'IA dans leur activité professionnelle.
- 43 % craignent que l'IA concurrence leur savoir et expertise professionnelle.

Les ingés cadres veulent se faire entendre :

- 34 % font confiance aux syndicats – contre 17 % en 2012 ; 49 % chez les jeunes.

TECHS ET AGENTS DE MAITRISE : LE DUMPING SILENCIEUX

Qualifications élevées, rémunérations insuffisantes : le malaise s'intensifie.

Les Techs et Agents de Matrise subissent une détérioration de leurs conditions de travail et de leur rémunération malgré leur rôle crucial en entreprise.

Salaires : la priorité absolue:

- 74 % placent le salaire en tête de leurs priorités – +18 points depuis 2018 !
- 51 % estiment que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur qualification.

Surcharge de travail non reconnue:

- 44 % travaillent plus de 40h/semaine – dont 12 % au-delà de 45h.
- 1 sur 4 fait des heures supplémentaires ni récupérées ni rémunérées.

Discriminations : l'employeur absent :

- 41 % ont été témoins ou victimes de propos ou blagues racistes au travail.
- 61 % n'ont jamais été informé-es par leur employeur de leurs droits en cas de comportement raciste.

Face aux crises : donner du pouvoir d'agir :

- 59 % estiment que leur employeur n'anticipe pas les défis climatiques, démographiques et géopolitiques.
- 62 % n'ont pas été consulté-es sur les solutions à mettre en œuvre.

Mobilisation nécessaire:

- 33 % font confiance aux syndicats pour défendre leurs droits (+8 pts en 2 ans, 40 % chez les jeunes).

Données issues des baromètres UGICT-CGT / Secafi réalisés par ViaVoice – 2025



*L'UFICT Métallurgie CGT,
plus que jamais engagée, visible et déterminée.*